

REPUBLIQUE DU NIGER COUR D'APPEL DE NIAMEY TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIAMEY



COMPTE RENDU D'AUDIENCE DU REFERE DU 02/03/ 2023



Greffier: Mme MOUSTAPHA RAMATA RIBA

	Greme	er : ivime ivioc	JSTAPHA RAMATA RIBA				
N°	RG		DEMANDEUR(S)	DEFENDEUR(S) RÉSULTA	ATS	
				DOSSIERS DU JOUR			
				AFFAIRE			
01	65	65 LA SOCIETE R-LOGISTIC NIGER SA		EFS EBREX DMCC	Délibéré au 09/03/2023.	Délibéré au 09/03/2023.	
			DELIBERE	DU JOUR			
01		MOUTARI	ISSA MOUSSA	AHMANI OUMOU	Statuant publiquement, contradictoirement, et en -Se déclare incompétent el contestations sérieuses po mesure sollicitée par Mons ISSA MOUSSA; -Condamne MONSIEUR MONSIEUR MOUSSA aux dépens. Notifie aux parties qu'elles huit (08) jours à compter de la présente ordonnance po	n raison des our ordonner la sieur MOUTARI OUTARI ISSA s disposent de lu prononcé de	



REPUBLIQUE DU NIGER COUR D'APPEL DE NIAMEY TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIAMEY



			appel par dépôt d'acte au greffe du Tribunal de Céans.
02	BENCO TRADING SAFARELEC	LA SOCIETE CMA CGM NIGER	Statuant publiquement, contradictoirement, et en 1 ^{er} ressort; -Se déclare incompétent en raison des contestations sérieuses pour ordonner la mesure sollicitée par BENCO TRADING SAFARELEC; -Condamne par BENCO TRADING SAFARELEC aux dépens. Notifie aux parties qu'elles disposent de huit (08) jours à compter du prononcé de la présente ordonnance pour interjeter appel par dépôt d'acte au greffe du Tribunal de Céans.
03	MOUSSA LARABOU	BSIC NIGER	Prorogé au 06/03/2023.

Arrêté le présent rôle à **04 Dossiers**Fait à Niamey, **le 02 Mars 2023 Le Greffier en Chef**